

Attestation sur l'honneur de garantie d'absence de cultures OGM sur les nouvelles terres labourables

Cette attestation doit être remplie et signée par le précédent propriétaire ou exploitant des nouvelles terres labourables reprises depuis deux ans ou moins.

Je, soussigné(e) M./Mme,
[Nom du précédent propriétaire ou exploitant]

atteste avoir cédé, loué ou mis à disposition hectares de terres labourables à

M./Mme
[Nom et prénom de l'agriculteur(trice) bio]

J'atteste qu'il n'y a pas eu de culture OGM sur ces parcelles lors des trois années précédant cette reprise.

A, le

Signature :